



main levée hypothèque sur bien immobilier

Par **jeanlue**, le **03/02/2013** à **10:36**

Mon frère, au décès de notre maman, à racheter ma part. Nous avons signé chez le notaire l'acte de vente le 04 Avril 2009. Dans cette acte de vente il était mentionné aucune hypothèque sur le bien de notre maman. Malheureusement je me bats depuis 3 mois avec le notaire, qui admet qu'une erreur s'est produite à son Etude, mais que ma maman avait signé une hypothèque pour m'aider pour un complément de prêt que nous avons été dans l'obligation de faire, suite à une perte d'emploi. J'avoue que j'ignorais totalement cette hypothèque signé par maman. Aujourd'hui le notaire me réclame plus de 500,00€ pour obtenir la main levée. L'erreur qu'il a admis vient de sa part et je pense que quand ce genre de chose se produit, ils sont assurés. Ce que celui-ci nous a fait comprendre.

Alors que dois-je faire ? payer ou qu'il fasse marcher sa compagnie d'assurance ? Merci de me répondre par mail rapidement.

Cordialement

Lucienne PERON